



L'article 107 de la loi NOTRE est venu compléter les dispositions de l'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit « qu'une présentation brève et synthétique résumant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. » Cette note répond à cette obligation et présente de manière synthétique les principales informations et évolutions du Compte Administratif.

Accusé de réception en préfecture
066-216600726-20230413-CA2022-NOTE-AU-
Budget-2022-2023-2022-2023-2022-2023-
Date de réception préfecture : 28/04/2023

Rappel du cadre général du Compte Administratif

Le **Compte Administratif** constitue l'arrêté des comptes à la clôture de l'exercice. Il retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées entre le 1er janvier et le 31 décembre. Il rapproche les prévisions inscrites au budget primitif des réalisations effectives en dépenses et recettes, et présente les résultats comptables de l'exercice. Par ce document, le Maire présente un bilan de l'année écoulée. Le compte administratif doit concorder avec le compte de gestion établi par le comptable public.

Rappel de la structure d'un budget communal

La **section de fonctionnement** regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. Les dépenses de fonctionnement étant constituées par les charges de personnel, l'entretien et les consommations fluides des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer. Les recettes de fonctionnement correspondant principalement aux impôts locaux, aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (services périscolaires, locations de salles...) et aux dotations versées par l'Etat.

La **section d'investissement** est quant à elle liée aux projets d'investissement de la commune. Les dépenses de cette section font varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobiliers, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers ainsi que les études et les travaux réalisés soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création. On retrouve également ici le remboursement du capital des emprunts contractés pour mener à bien ces projets. Les recettes d'investissement étant principalement constituées par les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement (par exemple des subventions relatives à des travaux sur un bâtiment public...), le remboursement de TVA par l'Etat et les éventuels emprunts nouveaux contractés pour financer les dépenses d'investissements.

Tableau des résultats

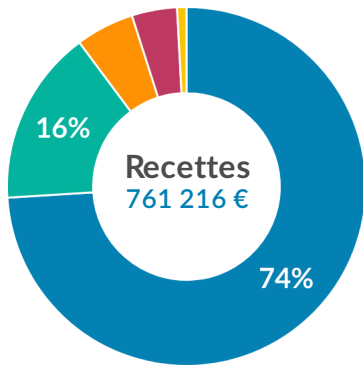
		Recettes	Dépenses
Réalisation de l'exercice 2022	Fonct	761 216 €	599 356 €
	Invest	129 424 €	163 555 €
Reports de l'exercice 2021	Fonct	94 335 €	0 €
	Invest	277 604 €	0 €
Total (réalisations + reports)		1 262 580 €	762 912 €
Restes à réaliser reportés en 2023	Invest	98 706 €	14 038 €
Résultat cumulé		1 361 287 €	776 951 €
Résultat financier de clôture		584 336 €	

Points marquants

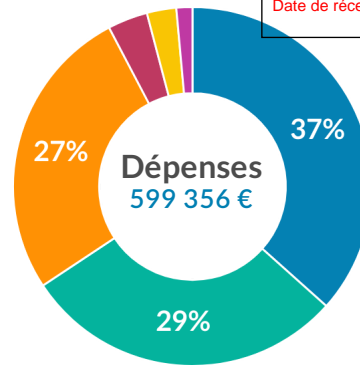
- ▶ Maîtrise des dépenses
- ▶ Capacité d'autofinancement en hausse
- ▶ Poursuite des investissements

La section de fonctionnement

Accusé de réception en préfecture
066-216600726-20230413-CA2022-NOTE-AU
Date de télétransmission : 28/04/2023
Date de réception préfecture : 28/04/2023



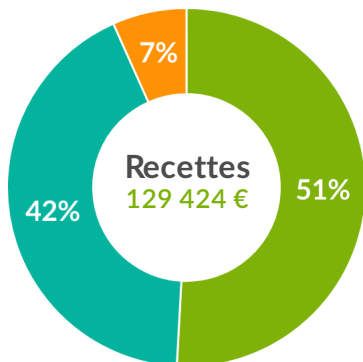
- Impôts et taxes : 563 298 €
- Dotations et participations : 120 444 €
- Produits des services : 40 074 €
- Autres recettes réelles : 31 006 €
- Recettes d'ordre : 6 394 €



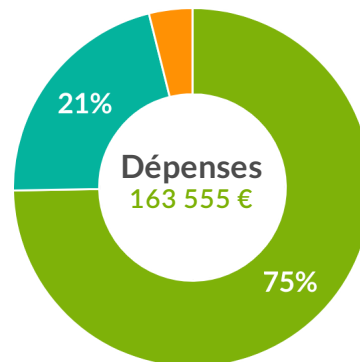
- Charges de personnel : 219 367 €
- Charges générales : 174 387 €
- Charges gestion courante : 159 473 €
- Autres dépenses réelles : 21 594 €
- Interêts d'emprunts : 15 889 €
- Dépenses d'ordre : 8 646 €

Les recettes de fonctionnement ont progressé sans hausse de fiscalité. L'ensemble de cette gestion maîtrisée nous a permis de dégager un autofinancement net de 220.195,00€. Les recrutements d'un personnel en contrat aidé Parcours Emploi Compétence et de deux contractuels, permettent d'assurer la continuité du service public.

La section d'investissement



- Excédents de fonct capitalisés : 65 835 €
- Dotations et subventions : 54 941 €
- Recettes d'ordre : 8 646 €



- Dépenses d'équipement : 122 224 €
- Remboursement du capital : 34 937 €
- Dépenses d'ordre : 6 394 €

Les investissements se poursuivent, sans recours à l'emprunt depuis 2018, grâce à la mobilisation de subventions de l'Etat, de la Région Occitanie et du Conseil Départemental des P.O, ayant permis, notamment, la réfection du Cami dels Bagateills suite à la tempête Gloria. La maîtrise des dépenses énergétiques étant une priorité, l'installation d'un poêle à granulés à la bibliothèque a permis de remplacer les radiateurs électriques obsolètes. La rénovation du Multiple Rural est achevée.

Solde d'épargne de la commune

Recettes réelles de fonctionnement (<i>hors produits de cession</i>)	754 822 €
Dépenses réelles de fonctionnement	590 710 €
Épargne brute	164 112 €

Au 31 décembre 2022, l'encours de la dette de la commune s'établit à : **373 725 €**